

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHENES / BOURSES D'ETUDE 2014

L'EfA attribue chaque année une soixantaine de bourses, pour une durée d'un mois, exceptionnellement pour une durée supérieure. Il est possible de bénéficier de deux bourses de l'EfA pendant la durée de la thèse, pas obligatoirement sur deux années consécutives.

Conditions de candidature

Les candidats doivent être inscrits en Doctorat et poursuivre des recherches nécessitant un séjour en Grèce et se rapportant à l'un des domaines suivants : préhistoire et protohistoire égéenne ; monde hellénique antique, hellénisme et espaces où il s'est diffusé aux époques médiévale, moderne et contemporaine.

Ils présentent un projet de travail précis et argumenté, correspondant à la durée demandée et impliquant des recherches en bibliothèque à Athènes et/ou sur le terrain et/ou justifiant d'un séjour sur l'un des sites où s'exerce l'activité scientifique de l'EfA.

Candidatures (date limite : 15 octobre 2013)

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- une fiche de candidature,
- un *curriculum vitae*,
- une description de la recherche entreprise pour le doctorat*,
- un projet de travail détaillé pour la durée de la bourse sollicitée*,
- un rapport motivé du professeur dirigeant les recherches du candidat et éventuellement d'autres recommandations.

* ces pièces, d'une longueur de 10 000 caractères (espaces compris) maximum chacune, seront rédigées en Français

L'envoi des dossiers de candidature se fait par voie électronique, pour le 15 octobre au plus tard :

- la fiche de candidature est à saisir en ligne sur le site internet de l'EfA http://www.efa.gr/Formation/Bourses/form_bourses_efa.htm à partir du 10 septembre
- les autres documents sont à envoyer par courrier électronique à l'adresse secretariat.dir_etudes@efa.gr.

Un accusé de réception est envoyé peu après le 15 octobre.

Sélection des boursiers

La commission des bourses se réunit et rend son avis sur chaque dossier avant la fin du mois de novembre. La liste des boursiers retenus est approuvée par le conseil scientifique qui se réunit à la fin du mois de novembre. Tous les candidats sont informés par courrier électronique des résultats de la sélection.

Modalités de séjour

Les boursiers reçoivent une allocation forfaitaire (voir le barème ci-après), destinée à couvrir leurs frais de transport et de séjour (hébergement et nourriture). S'ils le souhaitent et dans la mesure des disponibilités d'accueil, les boursiers peuvent être hébergés à la Maison des hôtes à Athènes. Cet hébergement est payant pour tous (12 € par nuit).

Afin de gérer au mieux le potentiel d'accueil de la Maison des hôtes et de la bibliothèque, les dates d'arrivée et de départ des boursiers sont calées sur le début et la fin de chaque mois. En début de séjour, tous les boursiers sont invités à participer à une réunion d'accueil et d'information.

NB : les bénéficiaires d'une bourse en poste dans l'enseignement secondaire ou supérieur peuvent demander à scinder en deux leur séjour, pour le faire correspondre avec des périodes de vacances scolaires.

Pendant leur séjour, les boursiers ont accès libre et permanent (24 h / 24) à la bibliothèque. Ils peuvent également se rendre, si leur recherche le nécessite et en fonction des possibilités d'hébergement dans les maisons de fouilles, sur l'un ou l'autre des sites archéologiques où s'exerce l'activité de l'EfA.

L'EfA n'assure pas les bénéficiaires d'une bourse durant leurs déplacements et leur séjour en Grèce. Ils sont donc invités à se renseigner auprès de leur compagnie d'assurance et de leur Mutuelle pour avoir connaissance avant leur départ de la couverture et de l'aide dont ils bénéficient à l'étranger en cas de maladie ou d'accident.

Montants des mensualités

Le montant des mensualités de bourse a été fixé par le Conseil d'Administration du 1/12/2008 :

Boursiers avec traitement ou titulaires d'un contrat doctoral	Boursiers sans revenus fixes
710 Euros le premier mois	960 Euros le premier mois
310 Euros le mois suivant	560 Euros le mois suivant
NB : les boursiers résidents et salariés dans des pays à faible niveau de vie sont assimilés aux boursiers sans revenus fixes	

Rapport

Dans le mois qui suit la fin de leur séjour à Athènes, les boursiers sont tenus d'adresser à la Direction des Études un rapport (trois pages maximum) sur leur activité dans le cadre de leur bourse.

Ce rapport est transmis pour information à leur Directeur de Thèse.